



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LUTTE À LA CULTURE DE CANNABIS

CONTRAT SOCIAL AUX AGRICULTEURS DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

NICOLET, le 30 août 2017 – Le président du Comité de sécurité publique de la MRC, M. Raymond Noël annonce aujourd'hui l'envoi de 1500 contrats sociaux acheminés aux exploitants et propriétaires de terres agricoles sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, sites depuis plusieurs années, de plantations de cannabis.

« Dans le but de soutenir la lutte à la culture du cannabis sur le territoire, le *Contrat social*, s'est avéré un outil précieux pour le travail des policiers par les années passées. Les résultats le prouvent, des milliers de plants ont été éradiqués au cours des opérations « *Cisaille* », selon la Sûreté du Québec. L'expérience des dernières années démontre que les propriétaires collaborent très bien avec les policiers en signant le contrat social, ce qui facilite grandement leur travail pour accéder aux plantations.

Les municipalités de la MRC ont prié la direction et le Comité de sécurité publique de maintenir cette priorité d'action sur l'ensemble du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. « Nous invitons donc les gens qui recevront le Contrat social à le signer, mentionne le directeur de la MRC de Nicolet-Yamaska M. Michel Côté, en précisant que cette 4^e édition innove par le renouvellement automatique pour la même période à chaque année civile pour une durée maximale de vingt-cinq (25 ans), à moins que le propriétaire ne retire son consentement en communiquant avec la SQ. »

En tout temps un citoyen peut communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141 lorsqu'il croit que des plantations sont exploitées sur une propriété. L'information transmise demeure confidentielle. Le fait de signer ce contrat constitue une implication citoyenne dont le but est d'enrayer le fléau de la culture de cannabis, qui a des effets négatifs sur les jeunes et la population.

–30–

Michel Côté, directeur général
MRC de Nicolet-Yamaska
(819) 519-2997, poste 2221

Sûreté du Québec, MRC de Nicolet-Yamaska et les partenaires UPA du Centre-du-Québec, Conseil des Abénakis d'Odanak et CIUSSMCQ.

STOP CANNABIS